

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-111 : Déchèterie intercommunale de Valaurie _ Remplacement d'une grille rigide et remise en état suite à actes de vandalisme

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT la nécessité de remplacer une grille rigide d'une hauteur de 2 mètres, d'effectuer une remise à niveau et en état des poteaux suite à des actes de vandalisme sur le site de la déchèterie de Valaurie.

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Meyer Paysage, sise les Buis, Route de Baume à Richerenches (84600), pour le remplacement d'une grille rigide d'une hauteur de 2 mètres, une remise à niveau et en état des poteaux suite à des actes de vandalisme sur le site de la déchèterie de Valaurie, déchèterie intercommunale de Valaurie (26230), sise le Clavon, offre économiquement la plus avantageuse, au tarif total de 270.00 € HT soit 324.00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 20 décembre

Le Président,

Patrick ADRIEN

